

Négociation du 2 juin 2009

Intéressement : la solidarité groupe renforcée !

Activités CE : la direction veut changer les règles !

Depuis des mois, la CFDT a demandé les modifications des accords d'intéressement pour renforcer le lien entre Systems et ses filiales, et permettre aux salariés de l'ensemble du groupe de bénéficier des résultats de Systems qui enregistre les ventes des principaux produits du groupe. Par une nouvelle clé de distribution, la direction propose de verser, aux salariés des filiales, la totalité de la part liée au résultat du groupe dès que le dispositif d'intéressement est déclenché. Concernant les activités sociales et culturelles, la direction souhaite bouleverser les dispositions actuelles, en sortant du budget alloué aux CE la part mutuelle et une partie de la restauration. Si toutes les propositions doivent être étudiées, la CFDT est attachée à conserver et améliorer les services offerts aux salariés. Au sujet des missions, la direction s'est contentée de lister les types de missions spécifiques mais sans apporter les modalités pratiques qu'elle compte mettre en place pour la centaine de salariés qui sont potentiellement concernés (A suivre).

Intéressement : la solidarité améliorée !

L'expérience de notre première année de versement de l'intéressement a conduit la CFDT à revendiqué la révision des accords d'intéressement car la situation des «petites» filiales a été vécutue, à juste titre, comme une certaine injustice. Pour y remédier et selon les souhaits de la CFDT, la direction a proposé de revoir un des trois critères qui sert à calculer l'intéressement. C'est naturellement sur le critère des «performances économiques de l'ensemble Nexter» que s'est opérée la modification qui permettra aux salariés de toucher les 20% de la Masse d'intéressement théorique dès lors que la filiale aura obtenu le seuil de déclenchement du dispositif (RCAI/CA). Rappelons que ce seuil est de 4 % pour Systems et Munitions, alors qu'il a été abaissé à 3% pour les filiales du pôle équipement.

Il est vrai que cette mesure complique la lecture de l'accord mais a **le mérite de répondre à l'esprit de solidarité souhaité par les salariés**. Au final, on augmente les chances d'obtenir de l'intéressement ainsi que les sommes dis-

tribuées dans les filiales du pôle équipement.

Ces accords seront présentés au CCE du 4 juin, les équipes CFDT réunies le mercredi 3 évalueront ces avancées.

Activités CE (ASC) : budgets en baisse !

Les activités sociales et culturelles sont actuellement décomposées en trois parties :

- la restauration (1.7% de la MS)
- la mutuelle (0.63% de la MS)
- les activités (1.12% de la MS, sauf La Chapelle à 0.8 %)

MS= Masse salariale

La direction a, dès le début de la négociation sur ce sujet, fait savoir qu'elle comptait «récupérer les gains de productivité» réalisés sur la restauration, sortir la part mutuelle des ASC, moyenner le budget ASC à 1.10% et revoir les conventions passées entre la direction ou les CE avec les mairies et agglomérations.

Au cours du débat, la direction a réaffirmé sa volonté de conserver une restauration de proximité et de qualité. Mais elle veut se sortir de l'obligation du 1.7%

restauration et propose d'étudier **une subvention au plateau repas sous forme d'un forfait**. De plus, elle ne souhaite pas intégrer cette subvention dans le budget des ASC. De cette façon, n'élignerait-elle pas les représentants des salariés de la gestion des restaurants et, en tous cas, du contrôle de la partie financière servant à faire fonctionner les restaurants. Cette proposition demandera donc une étude approfondie pour s'assurer que les salariés conservent de façon durable une aide financière à leur repas pris au restaurant d'entreprise.

Sur le budget des activités, la direction propose de le moyenner sur le groupe, ce qui reviendrait à baisser les budgets de tous les CE afin de relever celui de La Chapelle. **Pour la CFDT, la proposition n'est pas recevable car après avoir réalisé des économies sur la mutuelle (renégociation du contrat groupe) et sur la restauration, la direction a les moyens de faire évoluer le budget des activités CE de 1.12% à 1.4% et apporter ainsi aux salariés les moyens de s'évader et d'accéder en famille à des loisirs de qualité à des tarifs préférentiels.**

Le groupe de travail se réunira prochainement pour étudier ces propositions dans le détail.